

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois adoptera le programme triennal d'immobilisations pour les années 2027-2028-2029 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **7 juillet 2026 à 19h**, à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois et qui sera suivie de la séance ordinaire du conseil municipal.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Fait à Beauharnois, ce 18 juin 2026


Me Janie Arseneau, greffière